



Il y a des petites et des grandes catastrophes. Celles que viennent de subir le peuple japonais sont à ce point terribles qu'elles en deviennent indescriptibles. Il faudra sûrement revenir sur les circonstances de ces drames maintenant que l'urgence est passée. Réfléchir au choix d'aménagements du territoire qui ont amenés à la construction de centrales atomiques en zones sismiques et au bord d'une mer sujette aux tsunamis.

Etudier les conséquences des choix à courtes vues et sur le long terme fait parti de ce que l'on appelle « le retour d'expérience ». Cela consiste à s'assurer que l'on apprenne le plus possible des situations graves afin des les éviter à l'avenir ou, si cela devait se reproduire, que l'on réagisse au mieux en ayant étudié ce qui est arrivé précédemment.

Grâce à cela, qu'elles soient naturelles, industrielles ou d'un autre type, chaque grande catastrophe donne lieu à des recommandations qui ont pour but d'augmenter la sécurité de tous.

Malheureusement, trop souvent, lorsque le temps passe, l'oubli vient et c'est ainsi que certains événements parfaitement documentés et connus peuvent être amenés à se reproduire. C'est souvent une histoire de génération. Nous n'avons pas vécu les événements qui ont choqués nos grands-parents.

Dans 100 ans, il n'y aura plus personne pour avoir vécu la tempête Xynthia ou la marée noire dans le golfe du Mexique et les gens, au jour le jour, se soucieront de problèmes plus immédiat, tout comme nous le faisons nous-mêmes en ce moment.

Le « retour d'expérience » et les recommandations qui le suivent servent à éviter ça.

Qui se souvient des catastrophes sanitaires que les contaminations aux PCB ont provoquées dans le passé. Qui se souvient que dans les années 60 des milliers de japonais, c'est un hasard de l'histoire, avaient été intoxiqués par ce produit.

Qui se rappelle, dans les années 70, du scandale des transformateurs au pyralène ?

C'est pourtant le nom commercial du PCB en France.

On en parle plus trop mais le pyralène lui peut persister pendant 2700 ans.

Il provoque des réactions cutanées, des atteintes oculaires (œdème des paupières, larmoiements), des cas d'anorexie, d'amaigrissement, des atteintes hépatiques, des bronchites, ou des neuropathies périphériques, des perturbations endocriniennes peuvent également survenir.

Des anomalies congénitales sont survenues chez des enfants de femmes contaminées lors de leur grossesse.

C'est cette saloperie là qui trainerait sous le site du futur CTI.

Sa toxicité était connue des industriels depuis les années 30 mais il aura fallu les années 90 et la convention de Stockholm pour que sa production soit interdite.

L'analyse des sols faite en 2006 a confirmé, s'il en était besoin, que le site du futur CTI est pollué par du PCB, des hydrocarbures et des métaux lourds, tous dangereux pour la santé. Faudra t'il attendre 60 ans pour que la municipalité reconnaisse le danger et prennent les mesures qui s'imposent pour nous protéger de ce polluant si dangereux ?

Monsieur le Maire nous affirme qu'il a fait le nécessaire.

Ok, Monsieur le Maire, prouvez-le ! Nous ne demandons rien d'autre.

**Pascal est décédé d'un accident du travail le 28 avril 2011. Nous tenons à lui rendre hommage et apporter notre soutien à sa famille.**

SOMMAIRE

EDITO

LES ELECTIONS DU CASC 2011

BREVES

### Un rappel historique sur les élections du CASC.

Le Comité d'Œuvres Sociales (COS) actuellement appelé CASC a été créé en 1969, grâce à nos anciens et nos retraités CGT. Ils ont obtenu des droits pour tous les salariés et ce sont ces acquis que nous ne voulons pas perdre pour pouvoir à notre tour les transmettre à celles et ceux qui viendront après nous.

Aujourd'hui le CASC (Comité d'Action Sociale et Culturel) a 42 ans, de batailles et de luttes, que certains préféreraient que nous oublions pour mieux les détruire. Ce sera une lutte pour la justice face à nos adversaires qui veulent virer les fondateurs du COS et en faire un CASC à la carte.

Seule la liste CGT souhaite avancer ensemble avec les salariés et retraités vers un renouveau.



**Et demain si rien n'est fait  
ce sont nos congés payés  
qui seront supprimés...**

### Subvention du CASC : Objectif → 3 %

Nationalement, la CGT a toujours revendiqué, pour leurs fonctionnements, 3 % de la masse salariale de subvention des CASC. (actuellement à 1 %)

### Mutuelle / Santé : Pour un acquis pour tous !

Le secteur privé et l'OPH bénéficient déjà de cet acquis. Dans l'intérêt de la santé des agents et de leurs familles, la CGT est prête à discuter avec l'employeur pour sa participation à 60 %.

### Chèque Déjeuner ou Ticket Repas :

Le chèque est un avantage social pour les agents ce qui contribue au développement de l'économie locale et il est source d'économies pour la collectivité et les agents.

### Emploi / précarité : Titularisation de tous les agents !

La subvention qui fait fonctionner le CASC est calculée sur le montant total de nos salaires. Toute augmentation de nos salaires vient influencer sur cette somme.

**L'attribution de l'IEMP** Nous voyons augmenter le prix de l'essence, du fuel, du gaz, de l'électricité qui ont des incidences sur notre pouvoir d'achat, ceci est aussi valable sur le prix des billets et voyages pour le CASC. **Il faut faire bouger les choses! On veut des SOUS !**

La liste sortante et sa présidente ont refusé d'appliquer les statuts en ne faisant pas voter les retraités. Cet acte de division est loin des valeurs de la CGT, nous voulons un vote ouvert à tous les membres, en pensant aux moments par lesquels nous passons tous et aux difficultés de chacun.

Nous comptons sur vous pour décider objectivement de qui se bat le mieux pour vos droits actuels et pensez qu'un jour un (une) actif deviendra retraité (e) et à son tour se verra peut être refuser l'accès au CASC.

## Un accord tron peur

Le sarko ministre de la fonction publique (Georges Tron ) attaque le statut pour «en finir» avec la précarité.

Quand on s'en prend aux droits du citoyen ce n'est pas qu'un torchon qui brûle ce sont les valeurs de la république qu'ont sacrifiées.

Les syndicats demandaient une loi de titularisation, il instaure le CDI au bout de 4 ans de contrat !

Quel sera l'héritage pour nos enfants d'un service public affaibli



## Prime de février

« Les malades ne sont pas tous imaginaires, faire sauter le thermomètre ne doit pas faire sauter la prime de février... »

Le Maire n'est pas tenu d'être avare malgré lui. (dixit la délibération du conseil municipal)



## Journée de la femme.

### CADEAU DU MAIRE

La femme fleure bon la lavande, le coup du parfum en cadeau était sympathique. Mais ne fallait-il pas mieux mettre du beurre dans les épinards pour améliorer leur quotidien ?

Un savon et des produits antistress : le Député-maire a-t-il compris enfin leurs problèmes ? Cela veut-il dire qu'elles transpirent au travail et stressent de bien faire malgré le manque d'effectif dans les services ? C'est faire une caresse dans le sens du poil, l'année prochaine : pensez aux massages dans les services.



## Mille millions de mille sabords la prime IEMP ON LA VEUT TOUS !

### L 'IEMP est donnée à l'ensemble des agents publics du 93

A Drancy, l'exclusion existe toujours. Pourtant la phrase sibylline des Députés est connue de tous : " a travail égal, salaire égal" ! Oh, capitaine, mon capitaine, ne pirate plus notre prime ! Ne nous fâchons pas pour une poignée de doublons de plus Evitons le règlement de compte à Drancy Corail : NEGOCIEZ MON CAPITAINE !

(les sabords sont les ouvertures sur le côté des navires de guerre par lesquelles on passait les bouches des canons. Mille millions de mille = 1 PETA)





## Le parking des anges de Drancy

### **Serait ce diabolique ?**

Le centre technique intercommunal sera un nouveau lieu de travail qui aura moins de personnel et pas de places de parking intérieur pour leurs véhicules ?

**Nos camarades chrétiens ont peut être l'avis de JC ?**

**Ou alors c'est une question de class... Alors on demande une p'tite augmentation ?**



## LA FONTAINE DE SALENGRO EPISODE 36

La litanie du Maire a continué lors du dernier CHS. Mais ce n'est pas de la faute de la CGT. Ce n'est pas de la faute des anciens employeurs... Alors... Alors... Ce n'est pas les simpsons ! Mais des bactéries qui ont décidé de s'installer dans la fontaine du Centre de loisirs maternelle



salengro. Résultat c'était elle la coupable de cet incident sanitaire dans l'école...



OUF ! La CGT y était passée avant pour distribuer des tracts et s'était dit que l'enquête allait encore trouver un coupable tout désigné..

Mauvaise langue va...

## DOCTEUR JUSTICE

Le Maire dénigre nos résultats au Tribunal administratif. Pense - t'il une seconde qu'il aurait pu négocier avant de dilapider l'argent public en payant les procédures. Nous pensons que c'est un outil, pas toujours très efficace, mais à utiliser.

La preuve, les territoriaux cgt ont monté le dossier d'un délégué syndical contre CARREFOUR et le MINISTERE du travail.

Et hop, la décision d'autorisation de licenciement du ministre est annulée. CARREFOUR a fait APPEL mais déjà sa demande de sursis pour appliquer la décision a été rejetée.

La CGT a décidé de faire appel, sur une décision pour laquelle le rapporteur donnait raison à la CGT et le juge ne prenait pas en compte nos arguments. Le même juge demandait de rembourser à la Ville la somme de 1000 €uros alors que le budget CGT est de 7000 €uros et celui de la Ville 18 825 fois plus grand à 128 000 000 €uros sans compter les terrains. *(Le juge doit tenir compte des entités économiques des parties)*

Un collègue en situation illégale de temps non complet dans une ville de plus de 5000 habitants à lui aussi porté l'affaire à la cour d'appel de Versailles. Nous avons pour cela notre avocat CGT et notre équipe juridique.

Henri vient encore de gagner sur l'IAT supplémentaire. Selon le Maire, il n'y avait pas droit. Décision annulée par le Juge.

**Vous pouvez nous contacter tous les matins à la Bourse du Travail**

22, rue de la République à Drancy

**01 48 96 92 40 / 06 80 40 51 05 / CHS 06 80 40 67 89**

Le BLOG de la Cgt <http://cgtdrancy.hautetfort.com/>

Pour vous informer, vous défendre, vous syndiquer